

Demande d' examen au cas par cas

Demande
d'examen au
cas par cas

ENVOLIS
AMÉNAGEMENT
& INGÉNIERIE
ENVIRONNEMENTALE

15/09/2021
Département de Gironde (33)
Maître d'ouvrage : MESOLIA
Commune : SAINT-LAURENT-MEDOC

Projet d'aménagement

SOMMAIRE

Sommaire.....	2
CERFA N° 14752*01 : INFORMATIONS RELATIVES AU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	3
CERFA N° 14734*01 : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT.....	4
ANNEXES.....	5
1. Plan de situation.....	6
2. Plan cadastral.....	8
3. Extrait du plan de zonage du plu (Source : Mairie de Saint- laurent-medoc).....	10
4. Plan de composition du projet (Source : Cabinet Yann Guénolé – Géomètres- Experts).....	12
5. Plan des abords du projet.....	14
6. Prises de vues réalisées sur site.....	16
7. Localisation des milieux remarquables les plus proches.....	19
8. Notice d'incidence environnementale.....	21

CERFA N° I4734*01 : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un lotissement de 9 lots à bâtir situé à Rue La Rose des Sables et à rue Pierre de Coubertin à SAINT LAURENT MEDOC, au lieu-dit "Peybaron" sur les parcelles cadastrales BS n°432, 433, 434, 435, 436, 437, 439.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, soumis à autorisation de défrichement, prévoit la création de 9 lots à bâtir sur la commune de SAINT-LAURENT-MEDOC (33), au niveau de la Rue "La Rose des Sables" et de la rue Pierre de Coubertin. L'aménagement est situé sur les parcelles section BS n°432, 433, 434, 435, 436, 437, 439, d'une superficie arpentée de 6 823m². Les terrains sont destinés à recevoir des habitations individuelles.

Le projet sera desservi par la Rue La Rose des Sables puis via une nouvelle voie permettant l'accès à l'ensemble des lots. La nouvelle route créée sera en continuité avec la rue la rose des sables déjà existante.

Chaque lot sera raccordé aux divers réseaux (eau potable, téléphone, électricité, etc.). L'aménagement comprend des espaces verts (686 m² au total) au centre du projet comme évoqué.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération d'aménagement, destinée à créer 9 lots d'habitations individuelles, vient étoffer l'offre de logement sur le territoire de Saint-Laurent-Medoc. L'attrait résidentiel de la commune est réel de par sa localisation à proximité du lac d'Hourtin (20 min) et l'estuaire de la Gironde (Port de Saint-Julien-Beychevelle - 10 min). Depuis 1999, le rythme de croissance de la population a connu une hausse majeure de près de 42% (3366 habitants en 1999, 4767 habitants en 2018). Depuis 1999 les soldes naturel et migratoire sont positifs. La commune attire donc une forte part de population nouvelle et notamment des familles. Le projet vise à répondre à cette évolution à l'échelle communale.

Cet aménagement se situe en continuité de la matrice urbaine existante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis abattage et exportation des ligneux présents au niveau de l'emprise de la zone aménagée
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales)
- phase de finition : Empierrement des bordures, candélabre, revêtements

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leurs habitations dans la zone constructible et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.

Les eaux de ruissellement de la voirie seront récupérées dans des grilles, puis rejetées dans le drain autoroutier situé dans la fondation en diorite de la chaussée, constituant un massif de stockage et d'infiltration. Une noue située dans l'espace vert permettra de créer un stockage supplémentaire via une surverse mise en place au niveau du regard n°1. Pour les parties privatives, les propriétaires devront s'équiper de massifs de stockages privés pour éviter un rejet direct des eaux de ruissellement des parties imperméabilisées, pour permettre une infiltration dans le terrain naturel.

Tous les lots seront raccordés au réseau principal gravitaire dont le rejet se fera dans le réseau d'assainissement d'Eaux Usées existant situé sur la rue La Rose des Sables.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface cadastrale du projet	6823 m ²
Nombre de lots	9
Superficie privative	5 111 m ²
Surface moyenne des lots individuels	200 m ²
Surface des espaces communs :	1712 m ²
dont superficie voirie/accès/résine	630 m ²
dont superficie espaces verts	686 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles :
Section BS n°432, 433, 434, 435, 436,
437, 439

Rue Pierre de Coubertin
33 112 SAINT LAURENT MEDOC

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5 ° 0 8 ' 3 4 " N Lat. 0 0 ° 4 9 ' 3 4 " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. Toutefois, deux périmètres de ce type sont présents dans un rayon de 3 km autour du projet. Il s'agit de la ZNIEFF 1 "Habitats du Cuivré des marais et bois humides du marais de Beychevelle"(1,3 km à l'est) et la ZNIEFF 2 "Marais de Beychevelle et marais du Mercih" (1,3 km à l'est).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Laurent-Medoc fait partie du Parc Naturel Régional du Médoc.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe au sein d'aucune zone humide à l'échelle du SDAGE ou des SAGE "Lacs médocains" ou "Estuaire de la Gironde et Milieux associés" d'après les documents de référence consultés. De plus, le diagnostic zone humide mené en mars 2021 au sein du périmètre d'étude n'a pas permis de mettre en évidence des zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Laurent-Medoc est couverte par un PPRN Risque Inondation approuvé le 16/06/2003. Néanmoins, le site du projet se trouve en zone blanche c'est-à-dire sans aucun risque connu. La commune est également couverte par un PPRN Incendie de Forêt approuvé le 12/02/2008 Néanmoins, le site se trouve en zone blanche, c'est-à-dire sans aucun risque connu.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site recensé sur les bases de données BASIAS ou BASOL n'est présent dans l'emprise projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune se situe en zone de répartition des eaux (ZRE3302) correspondant à l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005 - Complète et remplace l'arrêté du 28/04/1995 - Annexe B. L'aquifère concerné est l'oligocène à l'ouest de la Garonne avec une côte de référence à 35 NGF. Cependant aucun sous-sol n'est prévu dans le plan de composition, donc le projet n'impacte pas la zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas inclus au sein d'un site Natura 2000 mais il est situé à 1,3 km à l'est du site n°FR7200683 "Marais du Haut Médoc". Aucun réseau hydrographique relie le projet au site Natura2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux pour la pose des réseaux enterrés, s'effectueront dans la période des basses eaux (entre août et décembre).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement entraînera l'altération/destruction des habitats naturels situés au droit des surfaces imperméabilisées (voirie, futures habitations, etc.) qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, le site d'étude présente de faibles enjeux écologiques et des mesures d'évitement et de réduction seront appliquées par le porteur de projet (cf. Notice d'incidence environnementale en annexe). La présence d'espaces verts au sein du projet permet de conserver les continuités écologiques au sein d'un secteur urbanisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à l'intérieur d'un site Natura 2000. Aucune espèce floristique ou faunistique déterminante pour le site le plus proche (Marais de Beychevelle et marais du Mercih à 1,27 km à l'est) n'a été retrouvée au cours de l'inventaire de terrain.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proche se situent à plus de 2 km du projet. Au vu de la nature du projet et des travaux prévus, les incidences directes et indirectes seront très faibles. Par ailleurs, aucune espèce déterminante de ces ZNIEFF n'a été retrouvée dans ou aux abords proches du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet entraînera la consommation d'espaces naturels à savoir une prairie mesophile, une lande à fougère et diverses haies insérées au sein de la matrice urbaine existante. Cependant, un alignement d'arbres sera conservé au centre du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants (Source DDRM) : - Sismicité : zone 1 (très faible) - Inondation : soumise à PPRI et un PAPI Concernant le risque incendie, le projet jouxte un massif forestier au sud. Une borne incendie est relevée sur la rue de la Rose des sables (Cf. Plan de composition).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en habitation engendre une augmentation locale minimale du trafic. En effet, le projet comprend un total de 9 lots. Le trafic engendré estimé sur la nouvelle voie est d'environ 50 véhicules/jour. Cette hausse de trafic est minimale et pourra être absorbée par le réseau existant (Rue de la Rose des Sables).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoqueront des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitations seront concernées par le bruit de fond relatif à un milieu urbanisé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations. Celles-ci viendront s'ajouter à celles des autres habitations aux alentours. Néanmoins, le rayonnement sera orienté vers le sol et la période d'éclairage nocturne sera réduite.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>De la même manière, les futures habitations seront concernées par les émissions lumineuses produites par les habitations attenantes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les engins utilisés provoqueront l'émission de gaz d'échappement et de poussières lors de leur déplacement et de leur usage. Cependant, cette nuisance sera strictement limitée à la durée du chantier (incidence temporaire).</p> <p>En phase d'exploitation, la circulation des véhicules engendrera également le rejet de gaz d'échappement. Néanmoins ces incidences ne sont pas de nature à dégrader la qualité de l'air au niveau local.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cas où un rabattement serait rendu nécessaire pour l'enfouissement des réseaux, il engendrerait un rejet d'eau qui sera ré-infiltré sur site au sein d'une aire indépendante du réseau hydrographique.</p> <p>Afin d'éviter un quelconque rabattement, la pose des réseaux enterrés sera réalisée sur la période d'août à décembre.</p> <p>Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux usées se fera via le réseau d'assainissement collectif communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion du terrain en lotissement modifiera la vision paysagère du site étant donné le caractère naturel actuel du secteur. Le projet s'insère néanmoins dans un contexte déjà urbanisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le terrain du projet vers une zone à usage d'habitations. Néanmoins, le périmètre du projet est à vocation d'habitations (Zone UB du PLU).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la notice d'incidences environnementales (II. Analyse des incidences du projet sur l'environnement)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est en accord avec les documents d'urbanisme de la commune et vient densifier l'offre de logement. Il ne remettra pas en cause la conservation des habitats et des populations faunistiques et floristiques locales, grâce aux mesures correctives employées. Le projet n'entraîne pas d'incidence notable en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des sites Natura 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Un rejet des eaux pluviales de la voirie et des parties privatives aura lieu au sein de drain autoroutier et de massifs stockages privés. Les eaux usées seront raccordées au réseau communal. Le maintien d'espaces verts permet le maintien de continuités écologiques. Considérant tout ces éléments, le projet ne génère que des incidences nulles à assez faibles (Cf. notice d'incidence environnementale).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (2) - Extrait du plan de zonage du PLU (3) - Plan de composition du projet (4) - Cartographie des milieux naturels remarquables (7) - Notice d'incidence environnementale (8)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bordeaux

le,

26/09/21

Signature

MÉSOLIA
Territoires et Projets d'Investissement
SA d'HLM MÉSOLIA HABITAT
Siège Social: 16/20 Rue Henri Expert
33082 BORDEAUX Cedex
Tel: 05 56 11 50 50 - Fax: 05 56 39 41 75

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus www.mesolia.fr

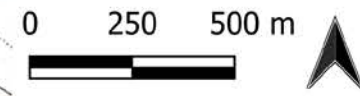
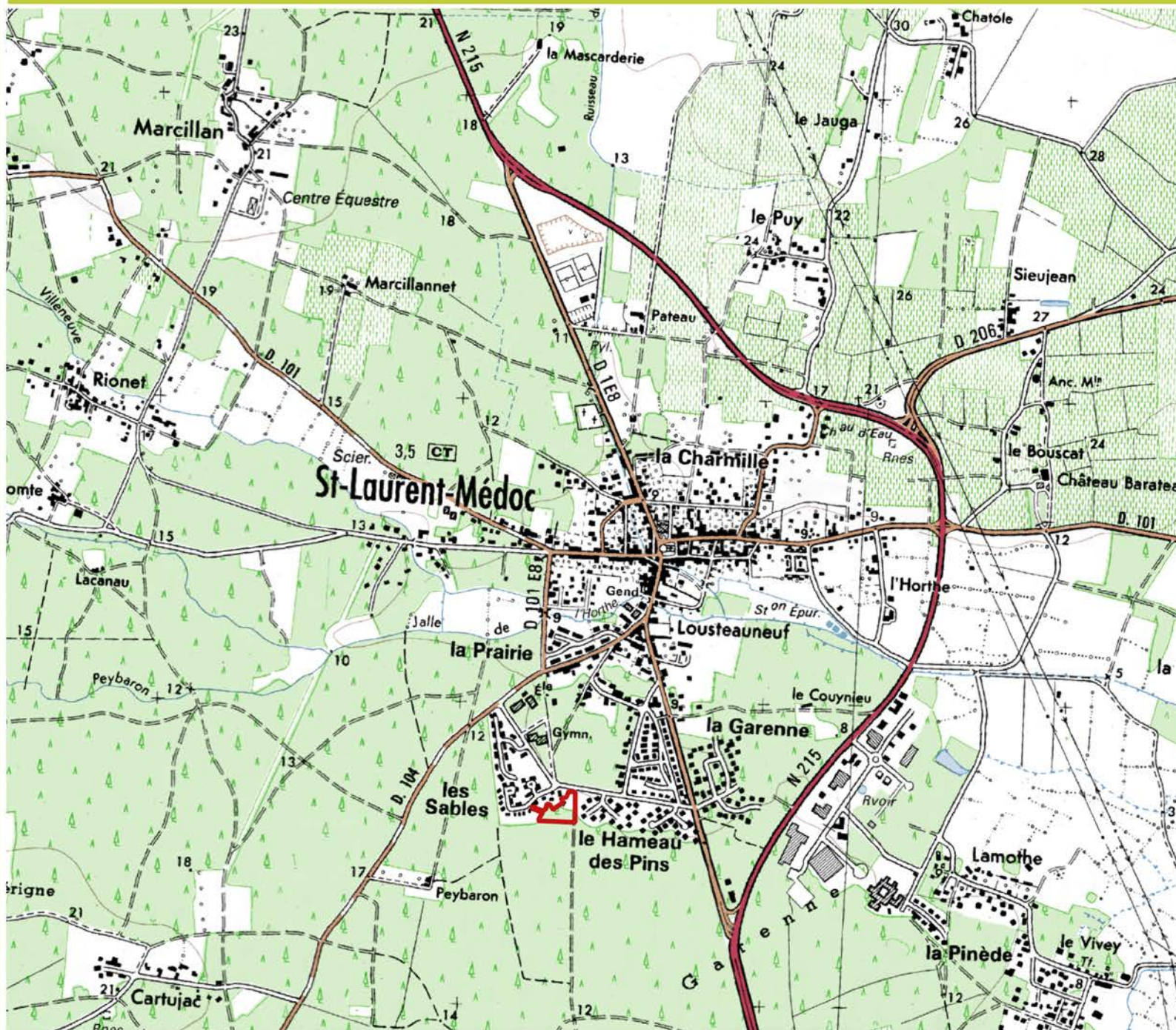
ANNEXES

I. PLAN DE SITUATION

Situation géographique

Projet d'aménagement
Commune de SAINT-LAURENT-MEDOC (33)
MESOLIA

 Périmètre d'étude




Sources : SCAN IGN 25 (CL), ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 07/10/2021

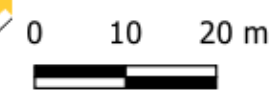
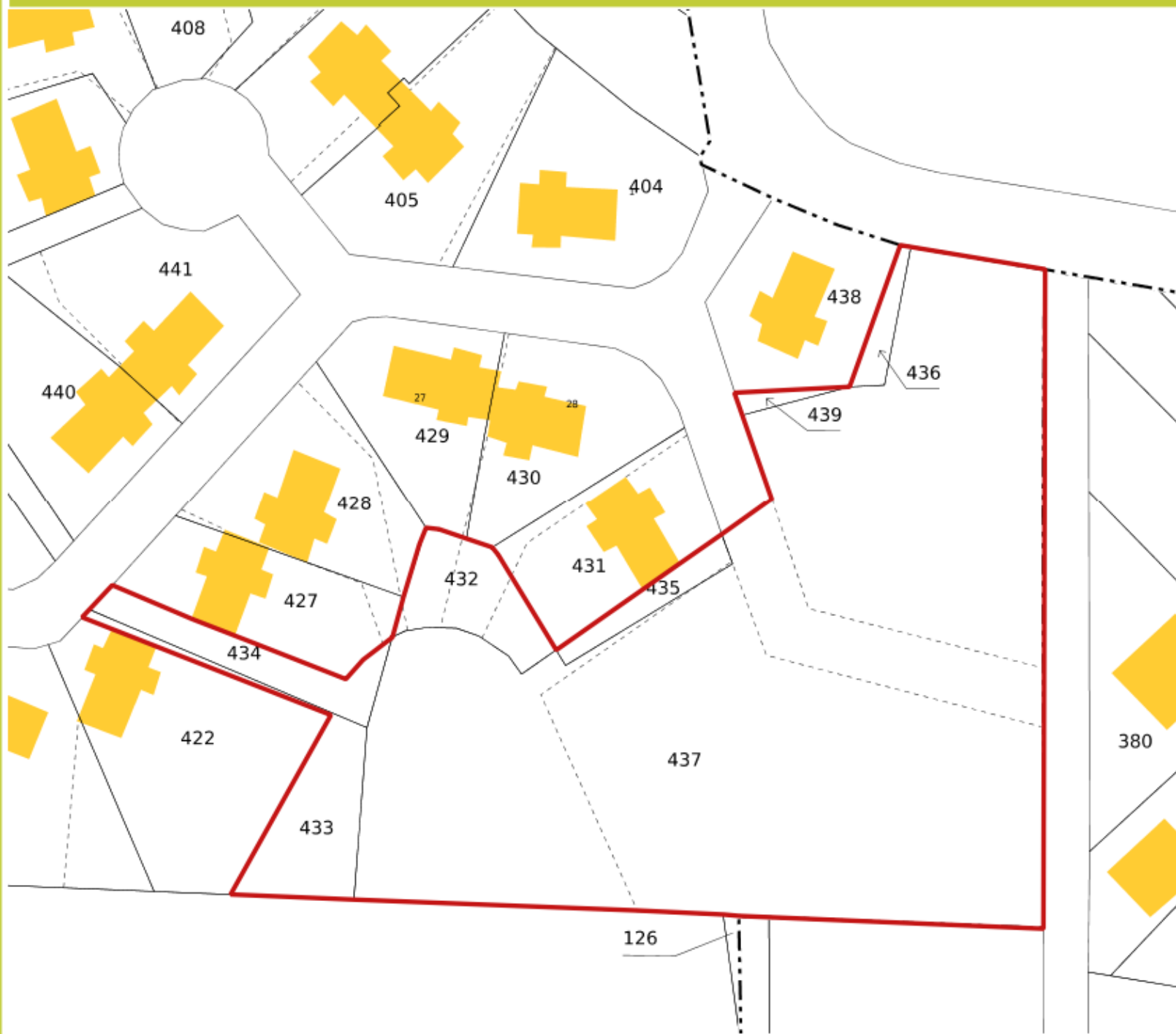


2. PLAN CADASTRAL

Situation cadastrale

Projet d'aménagement
Commune de SAINT-LAURENT-MEDOC (33)
MESOLIA

 Périmètre d'étude

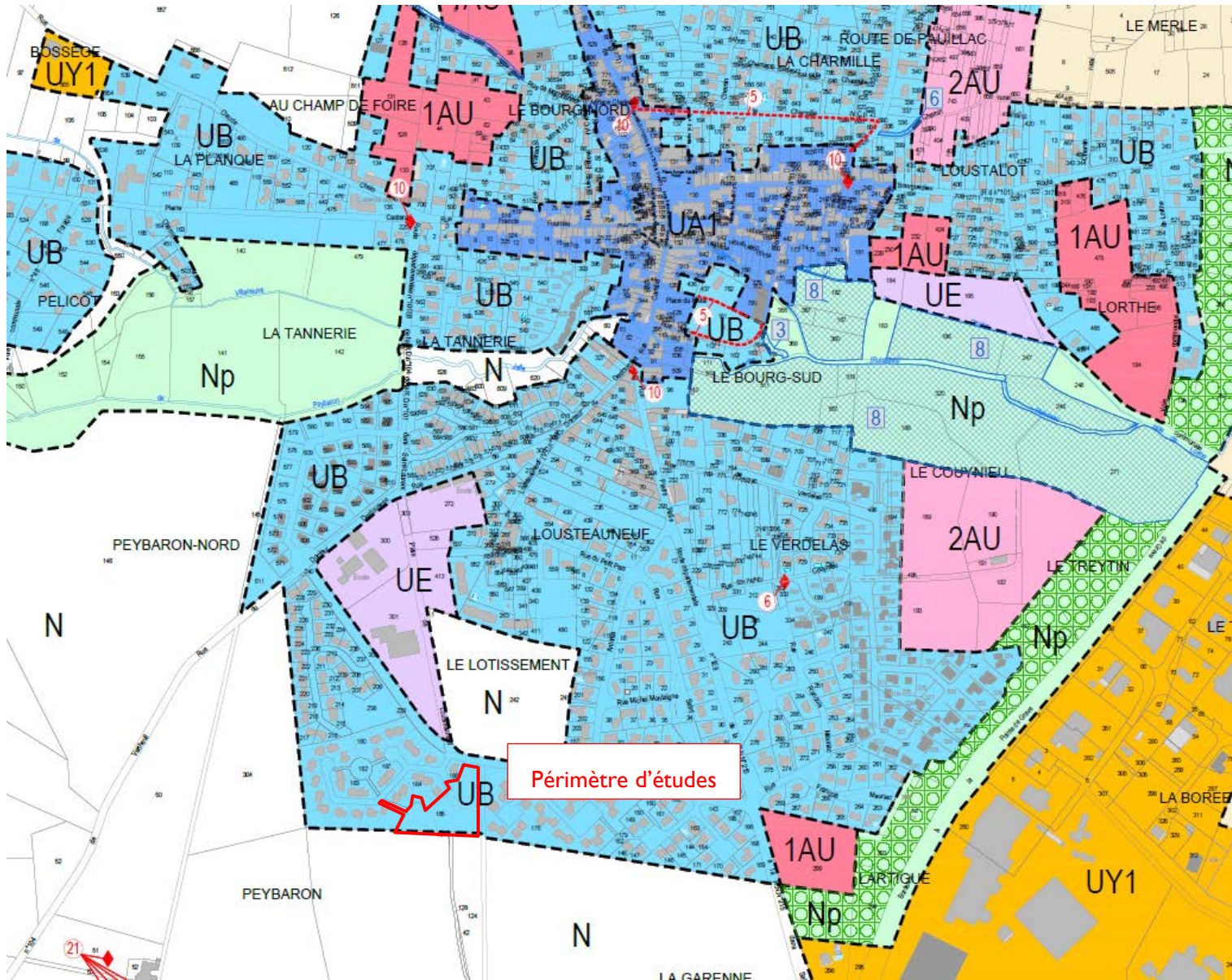


Sources : Cadastre, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 07/09/2021



3. EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU (SOURCE : MAIRIE DE SAINT- LAURENT-MEDOC)

EXTRAIT DU PLU – COMMUNE DE SAINT-LAURENT-MEDOC



LEGENDE

ZONES URBAINES

U : Zones urbanisées différenciées en sous secteurs selon la densité, le type ou/et l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités)...

- UA** Zone bâtie dense à vocation d'habitat, de services et de commerces, correspondant au centre-ville et au cœur ancien des hameaux, disposant d'une desserte par le réseau collectif d'assainissement.
- UA1** Secteur raccordé ou raccordable au réseau collectif d'assainissement.
- UA2** Secteur en assainissement non collectif
- UB** Zone dense correspondant à l'extension du centre-ville, et à vocation principalement d'habitat, raccordée ou raccordable au réseau collectif d'assainissement.
- UC** Zone moyennement dense à vocation principalement résidentielle correspondant aux hameaux pavillonnaires.
- UCL** Secteur à vocation principale de loisirs.
- UC1** Secteur raccordable au réseau collectif d'assainissement.
- UC2** Secteur en assainissement non collectif.
- UE** Zone à vocation d'équipement d'intérêt collectif.
- UL** Zone à vocation sportive, de loisirs et de plein air.
- UY** Zone à vocation d'activités commerciales, artisanales et de services.
- UY1** Secteur raccordé ou raccordable au réseau collectif d'assainissement.
- UY2** Secteur en assainissement non collectif
- Ugv** Zone réservée à l'accueil des gens du voyage.
- Uae** Zone réservée à l'aérodrome.

ZONES A URBANISER

- 1AU** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation principale d'habitat.
- 1AUy** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel ou agricole, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'activités économiques artisanales, de commerces, de bureaux ainsi qu'aux équipements d'intérêt collectif.
- 2AU** Zone peu ou pas équipée, à vocation d'habitat, urbanisable après modification ou révision du P.L.U.
- 2AUy** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel ou agricole, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation de commerce, de bureau, d'artisanat, d'équipements d'intérêt collectifs.
- 2AUe** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel ou agricole, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'équipements d'intérêt collectif, de bureaux, d'entrepôts.

ZONES AGRICOLES

- A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.
- Aaa** Secteur agricole situé aux abords de l'aérodrome.
- Ah** Secteur de taille et de capacité d'accueil de construction limitée, destinée aux constructions liées à l'activité agricole.
- A1** Secteur reconnaissant les constructions existantes, isolées en zone agricole, où sont autorisés les annexes aux constructions existantes ainsi que les changements de destination et les extensions mesurées.

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Nh** Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil de constructions limitées.
- NL** Secteur à protéger, à vocation de loisirs et d'activités de plein-air.
- Np** Secteur à protéger, strictement inconstructible correspondant à des secteurs sensibles du point de vue environnemental et paysager.
- Npv** Secteur à protéger destiné à la production d'énergie d'origine solaire.

4. PLAN DE COMPOSITION DU PROJET (SOURCE : CABINET YANN GUENOLE – GEOMETRES-EXPERTS)

MAITRE D'OUVRAGE

MESOLIA
16-20 Rue Henri Expert
33 082 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 56 11 50 50

LOTISSEMENT

Références Cadastreles :
Section BS n°432, 433, 434, 435, 436, 437 et 439
Lieu-dit : "Peybaron"

PLAN DE COMPOSITION

PA 4

Échelle : 1/250

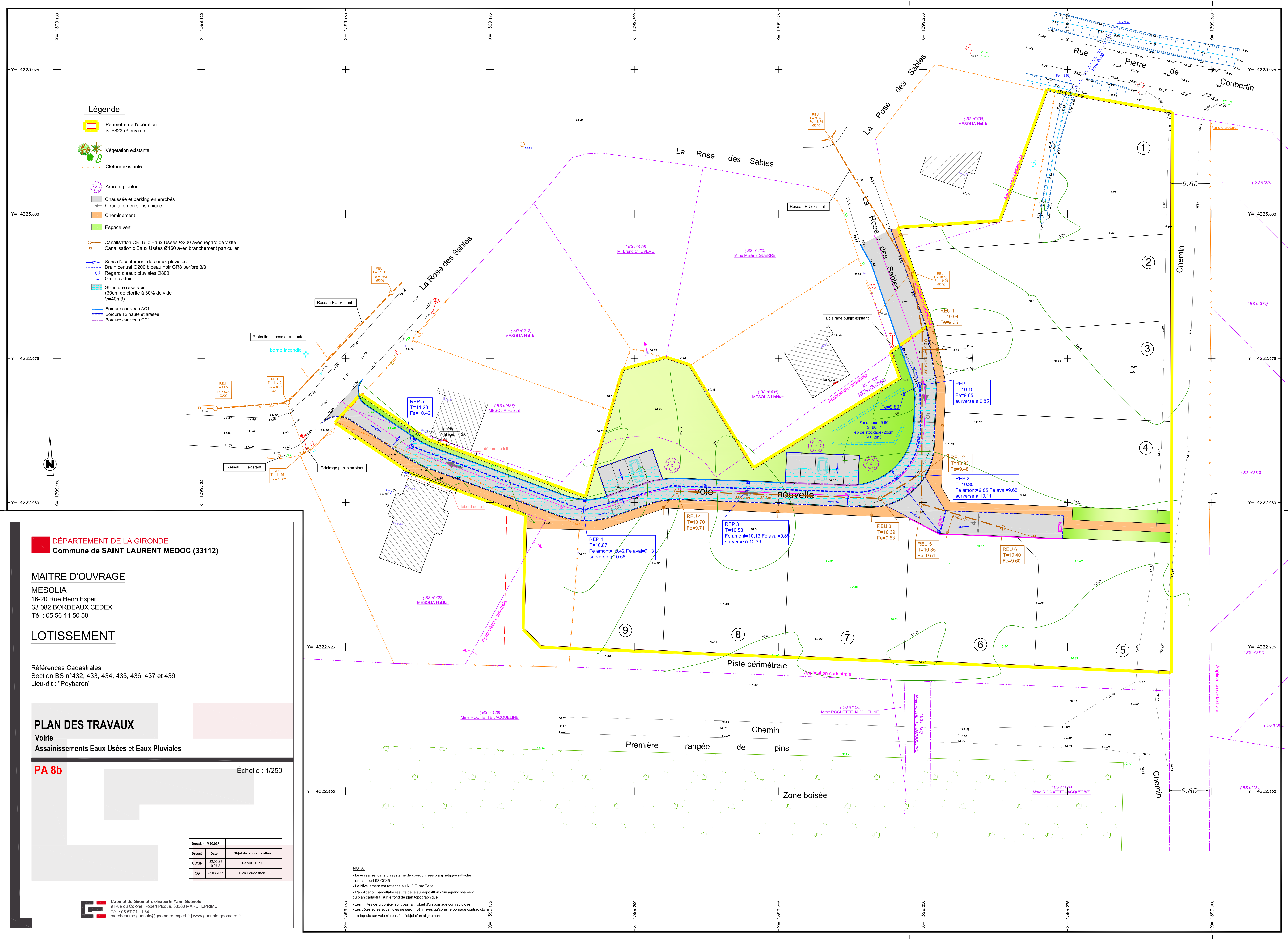
Dossier	Date	Objet de la modification
M20.037		
Dressé	22.06.21	Report TOPO
CD/SR	19.07.21	
CG	23.06.2021	Plan Composition

Cabinet de Géomètres-Experts Yann Guénolé
9 Rue du Colonel Robert Picqué, 33380 MARCHÉPRIME
Tél : 05 57 71 11 84
marchepprime.guenole@geometre-expert.fr | www.guenole-geometre.fr

- Légende -

- Périmètre de l'opération
S=6823m² environ
- Végétation existante
- Végétation à abattre
- Clôture existante
- Arbre à planter
- Chaussée et parking en enrobés
- Circulation en sens unique
- Cheminement
- Espace vert
S=686m²
9 lots, S=5111m²





- Légende -**
- Périmètre de l'opération
S=6823m² environ
 - Végétation existante
 - Clôture existante
 - Arbre à planter
 - Chaussée et parking en enrobés
 - Circulation en sens unique
 - Cheminement
 - Espace vert
 - Canalisations CR 16 d'Eaux Usées Ø200 avec regard de visite
 - Canalisations d'Eaux Usées Ø160 avec branchement particulier
 - Sens d'écoulement des eaux pluviales
 - Drain central Ø200 biseau noir CR8 perforé 3/3
 - Regard d'eaux pluviales Ø800
 - Grille avaloir
 - Structure réservoir (30cm de diamètre à 30% de vide V=40m³)
 - Bordure caniveau AC1
 - Bordure T2 haute et arasée
 - Bordure caniveau CC1

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Commune de SAINT LAURENT MEDOC (33112)

MAITRE D'OUVRAGE
MESOLIA
16-20 Rue Henri Expert
33 082 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 56 11 50 50

LOTISSEMENT

Références Cadastreles :
Section BS n°432, 433, 434, 435, 436, 437 et 439
Lieu-dit : "Peybaron"

PLAN DES TRAVAUX
Voirie
Assainissements Eaux Usées et Eaux Pluviales

PA 8b Échelle : 1/250

Dossier	Date	Objet de la modification
Dressé	22.06.21	Report TOPO
CG	23.08.2021	Plan Composition



NOTA:

- Levé réalisé dans un système de coordonnées planimétrique rattaché en Lambert 93 CC45.
- Le Nivellement est rattaché au N.G.F. par Teris.
- L'application cadastrale résulte de la superposition d'un agrandissement du plan cadastral sur le fond de plan topographique.
- Les limites de propriété n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.
- Les côtes et les superficies ne seront définitives qu'après le bornage contradictoire.
- La façade sur voie n'a pas fait l'objet d'un alignement.

5. PLAN DES ABORDS DU PROJET

Cartographie des abords du projet

Projet d'aménagement
Commune de SAINT-LAURENT-MEDOC (33)
MESOLIA

-  Zones urbanisées
-  Périmètre d'étude

Boisement résineux

Boisement résineux

Boisement résineux

0 100 200 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS



Date : 07/09/2021

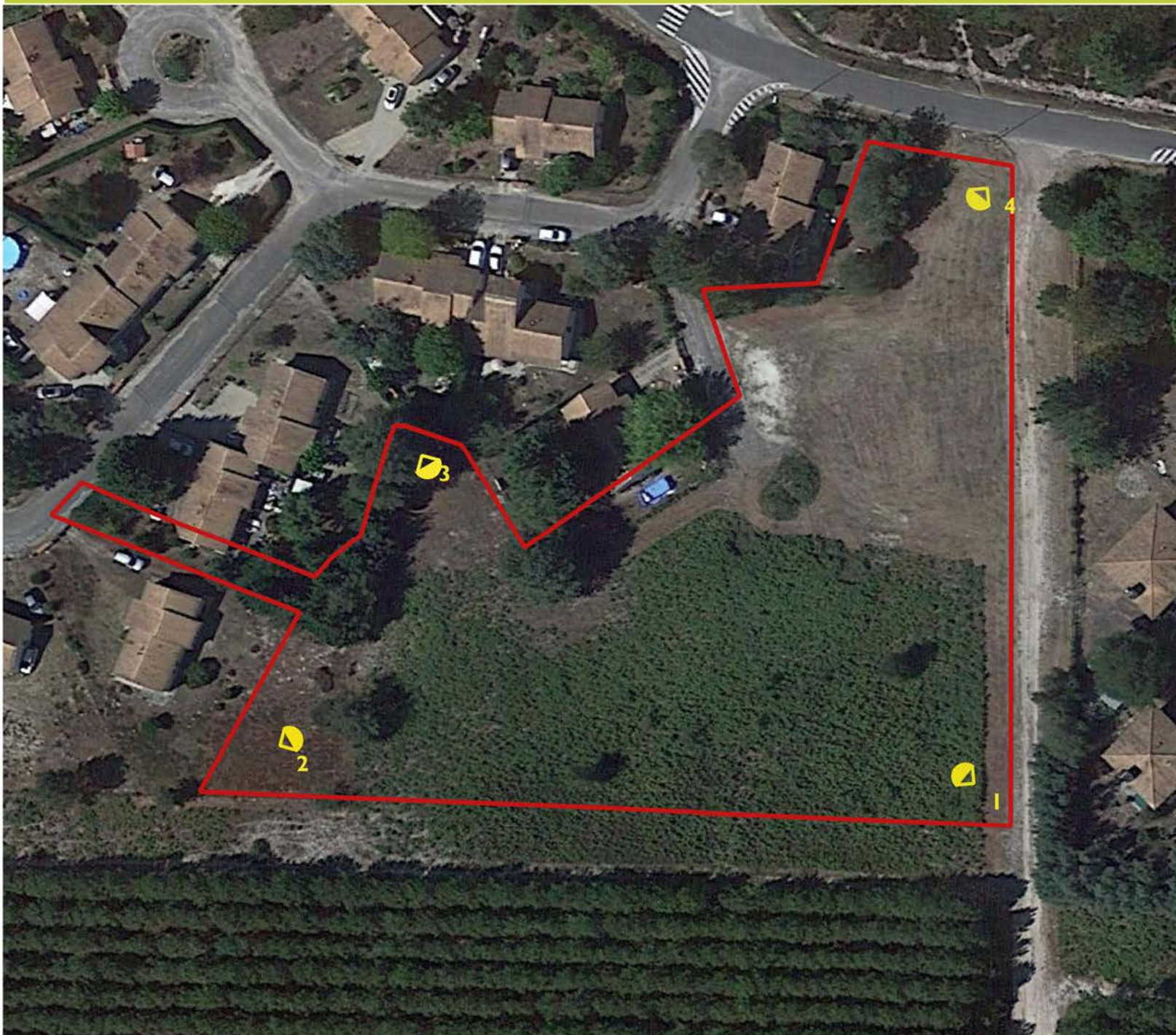


6. PRISES DE VUES REALISEES SUR SITE

Localisation des prises de vues

Projet d'aménagement
Commune de SAINT-LAURENT-MEDOC (33)
MESOLIA

-  Prise de vue
-  Périmètre d'étude



0 10 20 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 07/09/2021



1



2



3









4

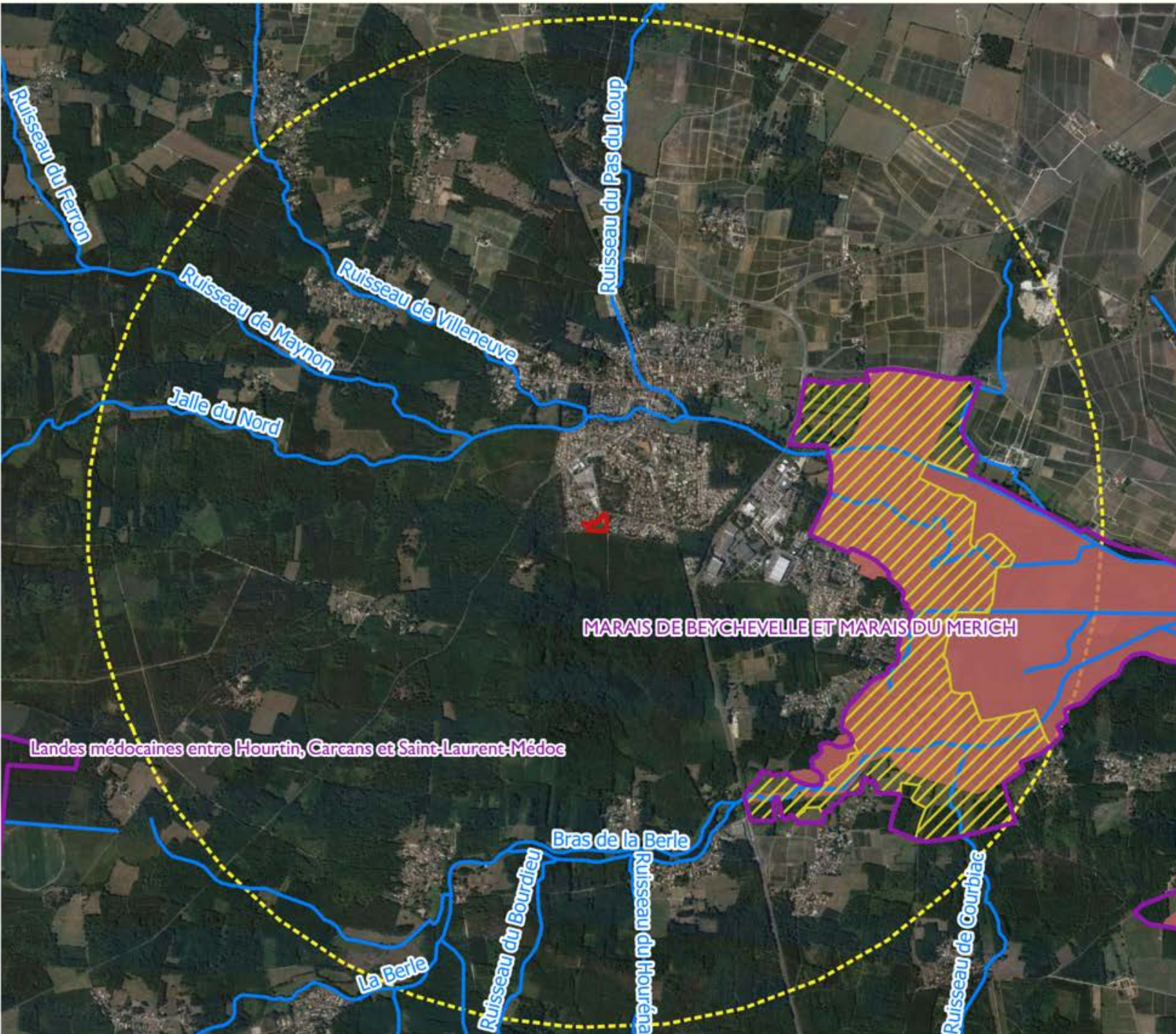


7. LOCALISATION DES MILIEUX REMARQUABLES LES PLUS PROCHES

Cartographie des milieux naturels remarquables

Projet d'aménagement
Commune de SAINT-LAURENT-MEDOC (33)
MESOLIA

-  Périmètre d'étude
-  Zone tampon de 3 km
-  Cours d'eau
- Milieux Naturels Remarquables**
-  Site Natura 2000 (Direction Habitats)
-  ZNIEFF I
-  ZNIEFF II



0 100 200 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

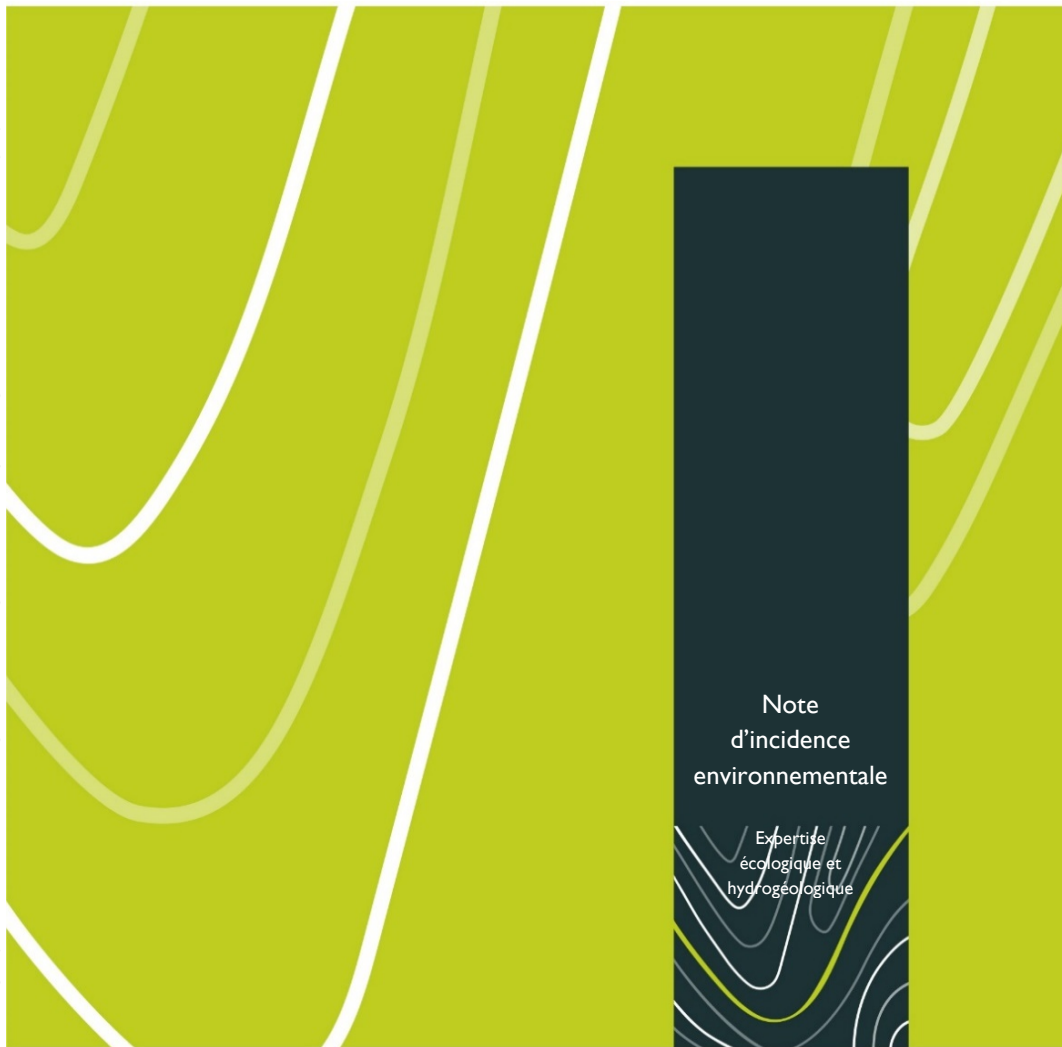
Auteur : ENVOLIS

Date : 15/07/2021



8. NOTICE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

Note d' incidence environnementale



ENVOLIS
AMÉNAGEMENT
& INGÉNIERIE
ENVIRONNEMENTALE

08/09/2021

Département de la Gironde (33)

Maître d'ouvrage : MESOLIA

Commune : SAINT LAURENT MEDOC

Projet d'aménagement

SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Table des illustrations.....	3
Préambule.....	4
Identité du demandeur.....	4
Rédacteur du dossier.....	4
1. Etat initial de l'environnement.....	5
1.1. Synthèse du pré-diagnostic écologique.....	5
1.1.1. Milieux naturels remarquables.....	5
1.1.2. Les habitats naturels.....	7
1.1.3. La flore.....	8
1.1.4. Les oiseaux.....	11
1.1.5. Les reptiles et amphibiens.....	12
1.1.6. Les mammifères (hors chiroptères).....	13
1.1.7. Les chiroptères.....	13
1.1.8. Les insectes.....	14
1.1.9. Bilan des enjeux écologiques.....	16
1.2. Synthèse du diagnostic zone humides.....	18
1.3. Synthèse de l'étude hydrogéologique.....	21
2. Analyse des incidences du projet sur l'environnement.....	22

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures :

Figure 1 : Zones humides d'importance majeure (en haut à gauche), du SDAGE Adour-Garonne (en bas à gauche), du SAGE Lacs Médocains (en haut à droite) et du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux associés (en bas à droite).....	18
Figure 2 : Localisation des sondages effectués sur site.....	20

Tableaux :

Tableau 1 : Liste des MNR.....	5
Tableau 2 : Synthèse de l'inventaire des habitats.....	7
Tableau 3 : Habitats naturels présents au sein du périmètre d'étude strict et élargi.....	7
Tableau 4 : Synthèse de l'inventaire de la flore.....	8
Tableau 5 : Synthèse de l'inventaire des oiseaux.....	11
Tableau 6 : Liste des oiseaux contactés sur le site.....	11
Tableau 7 : Synthèse de l'inventaire de l'herpétofaune.....	12
Tableau 8 : Liste des amphibiens contactés sur site.....	12
Tableau 9 : Synthèse de l'inventaire des mammifères (hors chiroptères).....	13
Tableau 10 : Liste des mammifères contactés sur site (hors chiroptères).....	13
Tableau 11 : Synthèse de l'inventaire entomologique.....	14
Tableau 12 : Liste des insectes contactés sur le site.....	14
Tableau 13 : Relevé phytosociologique des habitats dans l'emprise projet.....	19
Tableau 14 : Synthèse des traits hydromorphiques dans les sondages.....	20
Tableau 15 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement.....	22

Planches graphiques :

Planche 1 : Cartographie des habitats.....	9
Planche 2 : Cartographie des habitats (zoom sur l'emprise projet).....	10
Planche 3 : Cartographie relative à la faune patrimoniale et à ses habitats.....	15
Planche 4 : Cartographie des enjeux écologiques globaux.....	17
Planche 5 : Cartographie localisant certaines mesures d'évitement et de réduction.....	25

PREAMBULE

La société MESOLIA projette la création d'un lotissement au sein de la commune de SAINT LAURENT MEDOC dans le département de la Gironde (33).

La surface globale à aménager s'élève à près de 6 823 m².

En amont de l'aménagement, le maître d'ouvrage a souhaité caractériser les éventuels enjeux écologiques au droit du périmètre d'étude afin de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, des études écologiques et hydrogéologiques ont été réalisées :

- Diagnostic zones humides – 03/2021 et 06/2021
- Etude hydrogéologique – 03/2021 et 06/2021
- Pré-diagnostic écologique – 04/2021.

La société ENVOLIS a été missionnée afin de prendre en charge la conduite de ces missions et ce rapport constitue une synthèse des enjeux relevés et une analyse des incidences environnementales du projet.

Si des potentialités écologiques sont mises en exergue suite au pré-diagnostic, il sera alors judicieux d'effectuer des inventaires complémentaires et plus précis, à des saisons adaptées à l'observation des taxons en question.

Cette notice présente ainsi l'état initial du site (inventaires et analyse des enjeux) et les mesures d'évitement et de réductions prévues pour amoindrir les incidences du projet.

Les pièces graphiques nécessaires à une meilleure compréhension du dossier sont présentées au fil du texte ou sous forme de planches graphiques.

IDENTITE DU DEMANDEUR

Le présent document est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	MESOLIA
Adresse	16-20, Rue Henri Expert 33 082 BORDEAUX

REDACTEUR DU DOSSIER

Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



EURL ENVOLIS
7, allée des Cabanes
33470 GUJAN-MESTRAS
Tél : 05 56 54 44 23
www.envolis.fr

Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, diagnostic écologique.

Date	Indice	Rédaction	Relecture
16/08/2021	VsI	Lea Vandycke l.vandycke@envolis.fr Chargée d'études écologie	Manon BION m.bion@envolis.fr Chargée de projets écologie

I. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.1. SYNTHÈSE DU PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

I.1.1. Milieux naturels remarquables

L'emprise du projet n'est pas directement concernée par une zone naturelle remarquable de type ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), site Natura 2000, ni par des protections patrimoniales telles qu'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), site inscrit et site classé. Toutefois ce type de zonage est présent autour du site d'étude (zone tampon de 3 km). Toutes ces entités sont renseignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Liste des MNR

Type de Zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèces déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le site d'étude élargi
Natura 2000 Directive Habitats <i>Marais du Haut Médoc</i> FR7200683	I 300 mètres	5 055 ha	Entomofaune : Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Lucane Cerf-volant, Grand Capricorne Poissons : Lamproie marine, Lamproie de Planer, Lamproie de rivière Reptile : Cistude d'Europe Mammifère : Grand rhinolophe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe Flore : Angélique à fruits variés, Bavard, Écaille chinée	Négligeable pour : toutes les espèces
ZNIEFF Type I <i>Habitats du Cuivré des marais et bois humides du marais de Beychevelle</i> 720030042	I 300 mètres	332,35 ha	Insectes : Cuivré des marais, Agrion de Mercure Mammifères : Loutre d'Europe, Vison d'Europe Flore : Laïche faux-souchet, Glycérie aquatique, Oenanthe phellandre, Pigamon jaune	Négligeable pour : toutes les espèces

Type de Zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèces déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage sur le site d'étude élargi
ZNIEFF Type II <i>Marais de Beychevelle et marais du Merçih</i> 720001975	I 270 mètres	740,97 ha	Insectes : Damier de la Succise, Cuivré des marais, Aeschne printanière, Agrion de Mercure, Leste sauvage, Libellule fauve Flore : Pigamon jaune Mammifères : Loutre d'Europe, Vison d'Europe Poissons : Anguille d'Europe, Brochet, Lamproie de Planer	Négligeable pour : toutes les espèces

Remarque : les périmètres des ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) ne sont pas pris en compte ici. Ces périmètres sont obsolètes au regard de la date à laquelle ces périmètres ont été établis (1989). Les sites Natura 2000 de type ZPS (Zone de Protection Spéciale) viennent remplacer les ZICO en illustrant des périmètres et des listes d'espèces d'oiseaux actualisés.

1.1.2. Les habitats naturels

Tableau 2 : Synthèse de l'inventaire des habitats

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux
Nombre d'habitats	7	6	/
Nombre d'habitats d'intérêt communautaire	/	/	/
Nombre d'habitats à enjeu moyen	/	/	/
Nombre d'habitats à enjeu assez faible	1	1	Prairie mésophile et pinède de 35 ans sur lande à fougère
Nombre d'habitats à enjeu faible	6	5	Lande, pinède, haies, jardin et bâtiments

Tableau 3 : Habitats naturels présents au sein du périmètre d'étude strict et élargi

Nomenclature	Code Corine Biotopes	Eunis	N2000	Rareté	Description	Etat de conservation	Inclus dans le projet	Enjeux phyto-écologiques
Lande à fougères	31.86	E2.2	/	CC	Lande majoritairement peuplée de Fougère aigle	Moyen	x	Faible
Prairie mésophile	38.2	G1.81	/	CC	Prairie mésophile dense	Bon	x	Assez faible
Pinède de 15 ans sur lande à fougère	42.81 x 31.86	G3.713 ; F3.15	/	CC	Plantation de Pins maritimes de 15 ans sur lande à fougères	Bon		Faible
Pinède sur lande à Callune	42.81 x 31.22	G3.712 ; F4.22	/	CC	Plantation de Pins maritimes sur lande à Callune	Bon		Faible
Pinède de 10 ans sur lande à callune et fougère	42.81 x 31.22 31.86	G3.715 ; F4.22 ; F3.15	/	CC	Plantation de Pins maritimes de 10 ans sur lande à Callune et fougère	Bon		Faible
Pinède de 35 ans sur lande à fougère	42.81 x 31.86	G3.714 ; F3.15	/	CC	Vieille plantation de Pins maritimes sur lande à fougères	Bon		Assez faible
Haie de Chêne pubescent et de Mimosa d'hiver	83.3	G3.F	/	CC	Haie composée d'une espèce exotique envahissante, le Mimosa d'hiver	Moyen	x	Faible
Haie de Laurier cerise	83.3	G3.F	/	CC	Formation non spontanée de Laurier cerise	Moyen	x	Faible
Haie de Thuya	83.3	G3.F	/	CC	Formation non spontanée de Thuya	Moyen	x	Faible

Jardin entretenu	85.3	I2.2	/	CC	Jardin principalement herbacé avec quelques arbustes plantés	Bon	x	Faible
Jardin mésophile	85.3	I2.3	/	CC	Jardin mésophile peu entretenu avec sol à nu par endroits	Mauvais	x	Faible
Bâti et jardin	85.3 x 86.2	I2.2 ; J1.2	/	CC	-	-		Faible
Lande à fougères et Ajoncs	31.85 x 31.86	E2.2	/	CC	-	Bon		Faible

1.1.3. La flore



Méthodologie employée : La flore a été relevée en parallèle de la description des habitats. L'inventaire est mené via la réalisation de transects au travers de la zone d'étude en relevant toutes les espèces rencontrées. Les espèces montrant un enjeu particulier (patrimonial ou invasif) sont relevées par pointage GPS. Les espèces difficiles d'identification sur le terrain ont été collectées ou prise en photo afin d'être identifiées au bureau à l'aide d'une loupe binoculaire et d'ouvrages spécialisés (flore).

Tableau 4 : Synthèse de l'inventaire de la flore

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	0	/
Nombre d'espèce protégées	0	0	/
Nombre d'espèce sur Liste Rouge	0	0	/
Nombre d'espèces invasives	1	0	Patch de Mimosa d'hiver composant l'habitat « Haie de chênes et de Mimosa »
Aucune espèce floristique ne présente d'intérêt particulier. L'enjeu floristique peut être considéré comme faible au sein de l'emprise projet.			


Cartographie des habitats naturels

Projet d'aménagement
Commune de SAINT-LAURENT-MEDOC (33)
MESOLIA

-  Périmètre d'étude
-  Périmètre élargi

Habitats naturels (code Corine Biotope)

-  31.86 Lande à Fougère aigle
-  38.2 Prairie mésophile
-  31.85 x 31.86 Lande à fougères et
ajoncs
-  42.81 x 31.22 Pinède sur lande
à Callune
-  42.81 x 31.86 Pinède de 15 ans sur
lande à fougères
-  42.81 x 31.86 Pinède de 35 ans sur
lande à fougère
-  42.81 x 31.22 x 31.86 Pinède de
10 ans sur lande à callune et fougère
-  83.3 Haie de Laurier cerise
-  83.3 Haie de Chêne pubescent et de
Mimosa d'hiver
-  83.3 Haie de Thuya
-  85.2 Jardin mésophile
-  85.2 Jardin entretenu
-  85.3 x 86.2 Bâti et jardins

- ## Espèce Exotique Envahissante
-  Plantation de Mimosa d'hiver

0 100 200 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 15/07/2021



Cartographie des habitats naturels du périmètre strict

Projet d'aménagement
Commune de SAINT-LAURENT-MEDOC (33)
MESOLIA




 Périmètre d'étude

Habitats naturels
(code Corine Biotope)

 31.86 Lande à Fougère aigle


 38.2 Prairie mésophile

 83.3 Haie de Laurier cerise

 83.3 Haie de Thuya

 85.2 Jardin entretenu

 85.2 Jardin mésophile

 83.3 Haie de Chêne pubescent et de Mimosa d'hiver

Espèce Exotique Envahissante

 Plantation de Mimosa d'hiver

Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 15/07/2021



1.1.4. Les oiseaux

Méthodologie employée : L'inventaire des oiseaux s'est effectué via des IPA (points d'écoute), des écoutes itinérantes, et des inspections à vue (jumelles).

Tableau 5 : Synthèse de l'inventaire des oiseaux

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'espèces	8	4	/
Nombre d'espèce protégées	9	3	/
Nombre d'espèce sur Liste Rouge	/	2	Espèces au statut autre que LC
Nombre d'espèce à enjeu dans l'emprise projet	/	2	Enjeu moyen

Tableau 6 : Liste des oiseaux contactés sur le site

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Rareté	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Statut dans l'emprise	Enjeux
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	/	/	Art. 3	VU	CC	Boisements, fourrés ; parcs arborés etc	-	-	Moyen
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC	CC	Boisements (surtout lisières), haies, parcs arborés, etc.	Haies	NPr	Faible
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	Haies	NPr	Assez faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	Haies	NPr	Assez faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Art. 3	LC	CC	Anthropique (bâtiments surtout)	Jardin entretenu	NPr	Assez faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	/	LC	CC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Jardin entretenu, haies	NPr	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	/	Art. 3	LC	CC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Jardin entretenu, haies	NPr	Assez faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisements, haies, parcs arborés etc. (strate arbustive surtout)	Jardin entretenu, haies	NPr	Assez faible
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	/	/	Art. 3	LC	CC	Milieux ouverts avec peu de végétation, zones bâties	Jardin entretenu, haies	NPr	Assez faible
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	/	/	Art. 3	LC	CC	Boisements, haies, parcs arborés etc. avec arbres à cavités	Haies	-	Assez faible

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Rareté	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Statut dans l'emprise	Enjeux
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	/	/	LC	CC	Parcs arborés, haies en milieu urbain	Haies	-	Faible
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	/	/	Art. 3	VU	CC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Haies	-	Moyen

1.1.5. Les reptiles et amphibiens

Méthodologie employée : L'inventaire des reptiles s'est effectué principalement le long des écotones (lisières de transition entre un habitat fermé/semi-ouvert et un habitat ouvert). Ces milieux sont très propices aux reptiles qui y effectuent leurs activités de thermorégulation et de chasse à l'abri des prédateurs. Pour les amphibiens, la recherche a uniquement été diurne, afin de localiser des adultes.

Tableau 7 : Synthèse de l'inventaire de l'herpétofaune

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'espèces	1	0	Lézard des murailles
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	0	/
Nombre d'espèce protégées	1	0	Lézard des murailles
Nombre d'espèce sur Liste Rouge	0	0	/
Nombre d'espèce à enjeu dans l'emprise projet	0	0	/

Tableau 8 : Liste des amphibiens contactés sur site

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Habitats		Enjeux
							Reproduction	Repos	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	An IV	-	Art.2	LC	LC	Divers types de milieux	Divers types de milieux	Assez faible

I.1.6. Les mammifères (hors chiroptères)

Méthodologie employée : L'inventaire des mammifères s'est effectué principalement via la recherche de traces et indices (fèces, empreintes, etc.) et aussi via des observations directes d'individus.

Tableau 9 : Synthèse de l'inventaire des mammifères (hors chiroptères)

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'espèces	3	0	/
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	0	/
Nombre d'espèce protégées	0	0	/
Nombre d'espèce sur Liste Rouge	0	0	/
Nombre d'espèce à enjeu dans l'emprise projet	0	0	/

Tableau 10 : Liste des mammifères contactés sur site (hors chiroptères)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitats	Enjeux
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	/	/	/	LC	Boisements	Plantations de pins	Faible
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	/	/	/	LC	Boisements	Plantations de pins	Faible
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	/	/	/	LC	Ubiquiste	Prairies	Faible

I.1.7. Les chiroptères

L'inventaire de terrain n'a pas porté sur la détection directe des chiroptères. Le site est peu favorable au gîte des chauves-souris (présence essentiellement de strate arbustive).

I.1.8. Les insectes

Méthodologie employée : L'inventaire des insectes s'est réalisé par une recherche active des espèces via le parcours de transects, par une identification à vue (avec jumelles), par capture (filet) ou par photographie. Enfin, les traces de coléoptères saproxyliques patrimoniaux ont également été recherchés activement.

Tableau 11 : Synthèse de l'inventaire entomologique

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'espèces	1	0	/
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	0	/
Nombre d'espèce protégées	0	0	/
Nombre d'espèce sur Liste Rouge	0	0	Autre que LC
Nombre d'espèce à enjeu dans l'emprise projet	0	0	/

Tableau 12 : Liste des insectes contactés sur le site

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitats	Enjeux
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	/	-	/	LC	Varié, pratiquement tous les types d'habitats (surtout friches)	Prairie mésophile, Jardin entretenu	Faible

La prospection terrain du 08 avril 2021 a permis de contacter une espèce de Lépidoptère commune dans la région, le Cuivré commun, qui fréquente les milieux ouverts. Cette espèce n'est pas patrimoniale et ne sera donc pas prise en compte dans l'analyse des enjeux.


Cartographie des habitats de la faune patrimoniale

Projet d'aménagement
Commune de SAINT-LAURENT-MEDOC (33)
MESOLIA

 Périmètre d'étude

 Périmètre élargi

Habitats de la faune

 Zone de chasse du Martinet noir,
de l'Hirondelle de fenêtre et de
l'Hirondelle rustique

 Habitat du Lézard des murailles

 Habitat du Verdier d'Europe (haies)

0 100 200 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS

Date : 15/07/2021



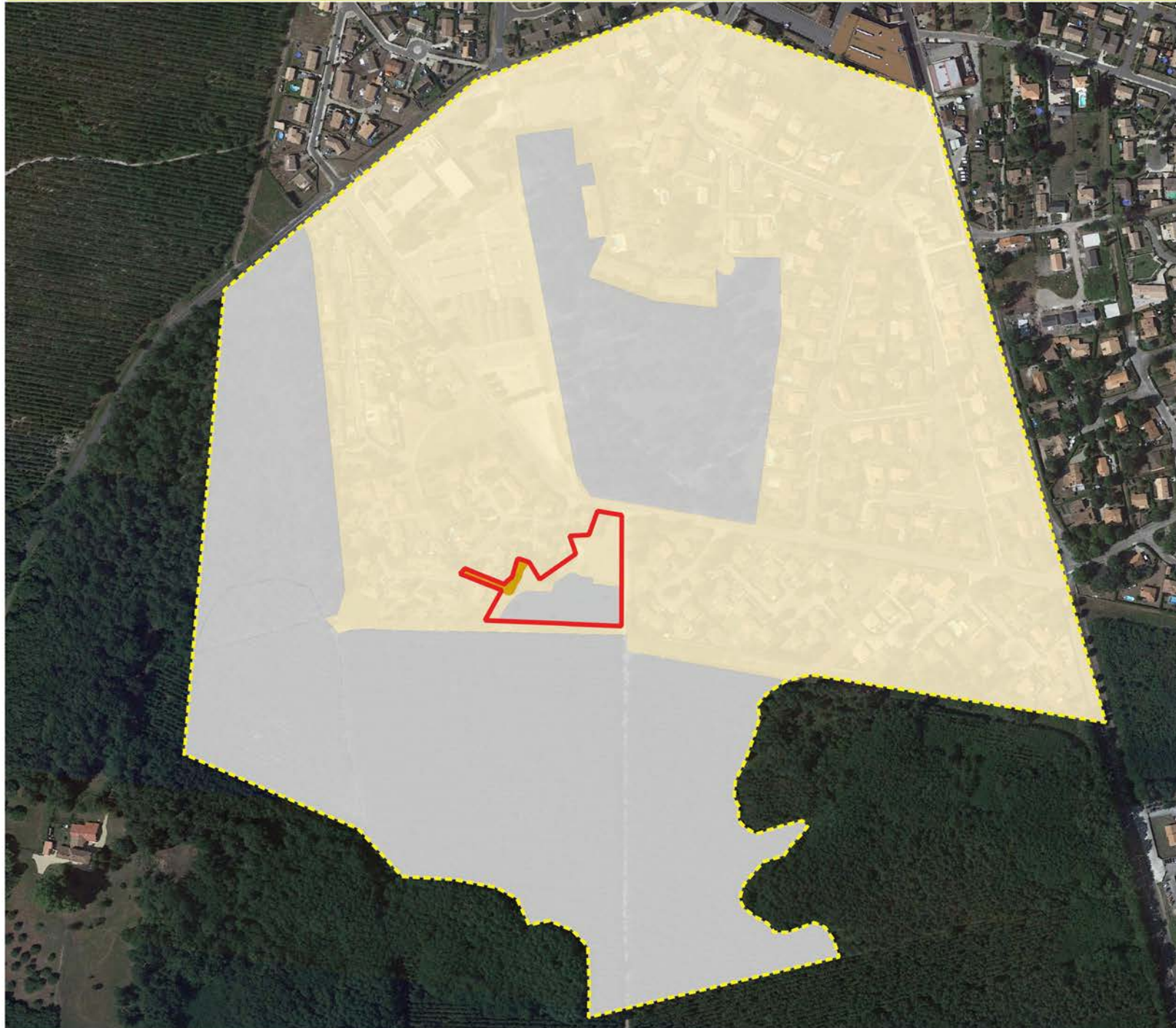
I.1.9. Bilan des enjeux écologiques

En résumé, après croisement des enjeux habitats et de leur fonction pour les différents taxons, les enjeux écologiques globaux au droit de l'emprise ont pu être déterminés. Ils sont synthétisés au sein du tableau suivant :

	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu entomofaune	Enjeu écologique global
Lande à fougères	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Prairie mésophile	Assez faible	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Assez faible	Faible	Faible	Assez faible
Pinède de 15 ans sur lande à fougère	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Pinède sur lande à Callune	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Pinède de 10 ans sur lande à callune et fougère	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Pinède de 35 ans sur lande à fougère	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Assez faible	Faible	Faible	Assez faible
Haie de Chêne pubescent et de Mimosa d'hiver	Faible	Faible	Moyen	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Haie de Laurier cerise	Faible	Faible	Moyen	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Haie de Thuya	Faible	Faible	Moyen	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Jardin entretenu	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Assez faible	Faible	Faible	Assez faible
Jardin mésophile	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Assez faible	Faible	Faible	Assez faible
Bâti et jardin	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Assez faible	Faible	Faible	Assez faible

Enjeux écologiques globaux

Projet d'aménagement
Commune de SAINT-LAURENT-MEDOC (33)
MESOLIA



 Périmètre d'étude

 Périmètre élargi

Enjeux écologiques

 Moyen

 Assez faible

 Faible

0 100 200 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS

Date : 15/07/2021



I.2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ZONE HUMIDES

D'après les données bibliographiques (Zones Humides d'Importance Majeure, Zones humides du SDAGE Adour-Garonne, Zones humides du SAGE Lacs Médocains, Zones Humides du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux associés) : aucune zone humide n'est présente au droit du périmètre projet.

Un diagnostic de délimitation réglementaire des zones humides (critère flore et pédologie) a été effectué par ENVOLIS le 8 mars et le 16 juin 2021. L'expertise menée n'a pas détectée la présence de zones humides sur le périmètre du projet.

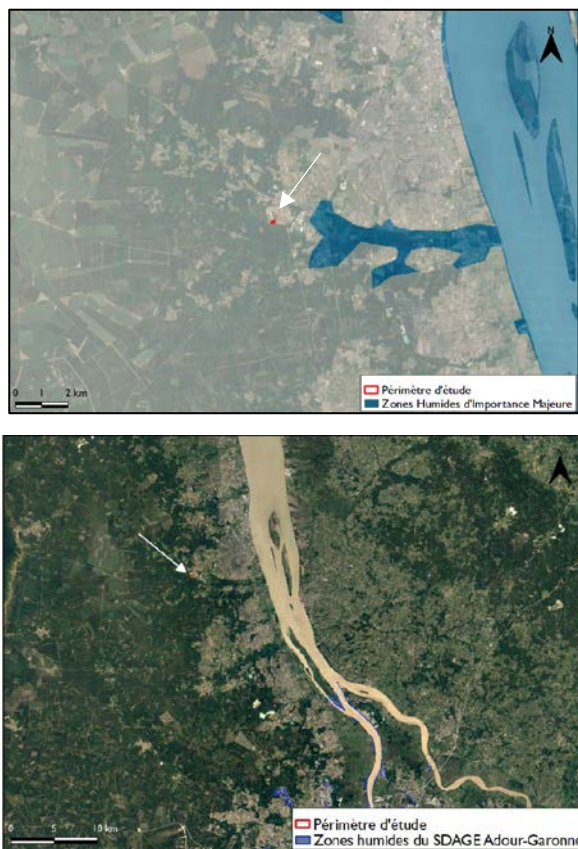


Figure 1 : Zones humides d'importance majeure (en haut à gauche), du SDAGE Adour-Garonne (en bas à gauche), du SAGE Lacs Médocains (en haut à droite) et du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux associés (en bas à droite).

Tableau 13 : Relevé phytosociologique des habitats dans l'emprise projet

Habitat			31.86 Lande à Fougère aigle	38.2 Prairie mésophile	83.3 Haie de Chêne pubescent	83.3 Haie de Laurier cerise	83.3 Haie de Thuya	85.2 Jardin entretenu	85.2 Jardin mésophile
Cotation d'après l'arrêté du 24 juin 2008			P	P	P	P	P	P	P
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Espèce indicatrice de zones humides							
Strate arborée			5%		70%			10%	20%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	Non							10%
Bouleau	<i>Betula</i>	Non	3%						
Mimosa d'Hiver	<i>Acacia dealbata</i>	Non			50%				
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	Non	2%						
Thuya	<i>Thuja</i>	Non						10%	10%
Strate arbustive			15%		30%	100%	80%		10%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	Non	5%						
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Non	10%						
Mimosa d'Hiver	<i>Acacia dealbata</i>	Non			30%				
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	Non				100%			
Thuya	<i>Thuja</i>	Non					80%		10%
Strate herbacée									
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	Non							10%
Bryère à 4 angles	<i>Erica tetralix</i>	Non							5%
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i>	Non							5%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	Non							5%
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Non							5%
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	Non						90%	
Jasione des montagnes	<i>Jasione montana</i>	Non							5%
Mimosa d'Hiver	<i>Acacia dealbata</i>	Non							5%
Orpin des rochers	<i>Sedum Rupestre</i>	Non							5%
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	Non						20%	
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	Non							5%
Plantain à cornes de cerf	<i>Plantago coronopus</i>	Non							10%
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	Non						20%	
Plantain majeur	<i>Grand plantain</i>	Non							10%
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	Non							5%
Vulpie queue-de-rat	<i>Vulpia bromoides</i>	Non						20%	
Habitat caractéristique d'une zone humide floristique			non	non	non	non	non	non	non



Figure 2 : Localisation des sondages effectués sur site

Tableau 14 : Synthèse des traits hydromorphiques dans les sondages

Sondage	Traits réductriques <0,5m	Traits réductriques 0,8 - 1,2m	Traits rédoxiques <0,25m	Traits rédoxiques <0,50m	Horizon histique	Nappe (m/TN)	Classe d'hydromorphie GEPPA, 1981
S1	non	non	non	non	non	0,9	Non définie
S2	non	non	non	non	non	0,9	Non définie
S3	non	non	non	non	non	0,8	Non définie
S4	non	non	non	non	non	1,00	Non définie
S5	non	non	non	non	non	1,2	Non définie
S6	non	non	non	oui	non	Non identifiée	Non définie
S7	non	non	non	oui	non	Non identifiée	Non définie
S8	non	non	non	non	non	Non identifiée	Non définie

I.3. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE

Une étude hydrogéologique a été menée en mars et juin 2021. La synthèse des caractéristiques du terrain ainsi que les préconisations relatives à la gestion des eaux pluviales du projet sont les suivantes :

Synthèse géologique	
Recouvrement géologique (BRGM)	Formation notée RD(3), datée du Quaternaire. Résidus ou placages éoliens. Sables et limons. Formations éoliennes formant localement des édifices mal caractérisés, et conservées dans les zones karstifiées.
Pédologie in-situ	Podzolsols : Sable noir à gris riche en matière organique (localement remplacé par de la terre végétale) – Sable beige et/ou marron, avec potentiellement des intercalations d'horizons aliotiques.

Synthèse hydrogéologique	
Nappe superficielle	08/03/2021 : toit de la nappe superficielle présent à une profondeur comprise entre 0,8 m/TN et 1,2 m/TN. Investigations du 16/06/2021 : Niveau des Plus Hautes Eaux déterminé au droit des sondages S6 à S8 entre 0,4 et 0,8 m/TN.
Perméabilité	Bonne à très bonne : K compris entre $5,49.10^{-5}$ et $1.13.10^{-4}$ m/s, soit entre 197 et 407 mm/h.

Synthèse hydrographique	
Présence de réseaux superficiels à proximité	Fossés temporaires en bordure Nord du terrain.

Synthèse risques naturels	
Aléa remontée de nappe (BRGM, 2018)	Terrain situé en zone potentiellement sujette aux inondations de cave.

PPR Inondation
(Préfecture 40)

La zone d'étude se situe hors zone d'aléa inondation.

D'après les résultats des investigations de terrain, les sols sont essentiellement sableux et présentent de bonnes perméabilités.

• Recommandations générales :

- Dimensionner les ouvrages sur la base d'une pluie de retour de 20 ans ;
- Le niveau de hautes eaux n'ayant pu être clairement identifié mais étant à faible profondeur, mettre en place des ouvrages superficiels et limiter leur fond de fouille à 0,3 m/TN afin de ne pas recouper le niveau de la nappe en période de hautes eaux (risque de nappe subaffleurante) ;
- Si besoin, prévoir un exhaussement de terrain (de l'ordre de 50 cm par endroit) avec la mise en place d'un remblai transparent à l'eau et stable pour ne pas impacter les parcelles voisines.
- Par ailleurs, nous conseillons d'éviter tout cheminement hydraulique long et de privilégier la mise en place d'ouvrages linéaires peu profonds (répartis au prorata des surfaces actives) à un unique ouvrage centralisateur ;
- Les préconisations mentionnées au sein du règlement d'urbanisme associé à la parcelle devront également être respectées.

• Dans le cas où la gestion des eaux pluviales par infiltration est autorisée :

- Utiliser pour les calculs une perméabilité sécuritaire de 5.10^{-5} m/s.
- Oter l'aliage présent au droit des dispositifs et le remplacer par un matériau de bon comportement hydraulique.
- Prévoir une surverse au sein d'un exutoire fonctionnel en cas de dysfonctionnement ou d'événements exceptionnels (pluie prolongée saturant les sols et nappe subaffleurante). Une autorisation du propriétaire/gestionnaire de ce réseau devra être obtenue préalablement.

2. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans cette partie est repris l'ensemble des enjeux identifiés dans l'état initial. Ces enjeux sont mis en vis-à-vis avec les caractéristiques du projet et les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en place pour amoindrir les incidences du projet sur l'environnement.

Tableau 15 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement







Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après mise en place des mesures correctives
Habitats : enjeux FAIBLE à ASSEZ FAIBLE	Destruction d'une prairie mésophile à enjeu assez faible.	/	/	Assez faible
Flore : enjeux FAIBLE, aucune espèce patrimoniale n'a été recensée sur l'emprise projet	/	Les apports de matériaux en phase chantier seront vérifiés et la provenance devra être connue pour éviter l'apport d'espèces exotiques envahissantes	Les espaces verts communs enherbés seront gérés de manière différenciée et sans apports de produits phytosanitaires polluants	Nulles
Zones humides : enjeux NULS	/	/	/	Nulles
Faune : enjeux FAIBLE à ASSEZ FAIBLE, présence de deux espèces à enjeux dont une seule susceptible d'évoluer sur le site.	Destruction d'habitats favorables à l'avifaune, dont une espèce à enjeu moyen : le Verdier d'Europe. Dérangement lors de la phase chantier (bruit, poussières, odeurs)	Conservation de certains individus (cf. cartographie) Conservation de la haie de chêne pubescent et mimosa d'hiver	Défrichage réalisé entre septembre et décembre, (en dehors des périodes de reproduction de la faune), du nord vers le sud afin de laisser la faune fuir vers les milieux naturels attenants. Mise en place d'éclairages publics dont le rayonnement est orienté vers le sol et réduction de la période d'éclairage nocturne. Respect des mesures relatives à la phase chantier : pas de dépôt ou déversement de substances polluantes dans les fossés. Absence de dépôt prolongé de gravats en phase chantier afin d'éviter d'attirer les reptiles Habitat de repli à proximité directe du site du projet (pinède au sud du projet et parc arboré au nord du projet)	Faible

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après mise en place des mesures correctives
Vulnérabilité de la nappe : enjeux FORTS liés à la bonne perméabilité du sol et à la présence de la nappe à faible profondeur (entre 0,80 et 1,2 m/TN).	<p>Qualitatives : Risque de déversement de produits polluant pendant la phase chantier.</p> <p>Quantitatif : Rabattement de nappe lié à la pose des réseaux en période de hautes eaux.</p>	<p>Tous les matériaux susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité chimique de la nappe seront être confinés au sein d'aires étanches.</p> <p>Les espaces verts seront gérés sans utilisation de produits phytosanitaires.</p> <p>Les travaux de pose des réseaux seront effectués en période d'étiage (août à décembre) afin d'éviter un rabattement de nappe.</p>	<p>Mise en place de dispositifs de gestions des eaux pluviales tenant compte des caractéristiques des sols et de la nappe (perméabilité, piézométrie).</p>	Faible
Gestion hydraulique des eaux pluviales : enjeux MOYENS liés à la faible profondeur de la nappe.	<p>L'imperméabilisation partielle des sols favorise :</p> <ul style="list-style-type: none"> la diminution des temps de concentration des terrains, la création d'un débit de pointe aux exutoires, la création du volume d'eau de ruissellement aux exutoires. <p>L'imperméabilisation partielle des sols empêche :</p> <ul style="list-style-type: none"> la recharge partielle de la nappe. 	<p>Limitation de l'imperméabilisation des sols (espaces verts représentant 10%)</p>	<p>Prise en charge des eaux de ruissellement du projet par récupération dans des grilles, puis rejet dans le drain autoroutier situé dans la fondation en diorite de la chaussée, constituant un massif de stockage et d'infiltration.</p> <p>Réalisation de la diorite en palier afin d'assurer au mieux l'infiltration des eaux in situ, avec une surverse à chaque changement de palier.</p> <p>Mise en place d'une noue située dans l'espace vert permettant de créer un stockage supplémentaire via une surverse.</p> <p>Dimensionner les ouvrages sur la base d'une pluie de retour de 20 ans</p> <p>Mettre en place des ouvrages superficiels et limiter leur fond de fouille à 0,3 m/TN afin de ne pas recouper le niveau de la nappe en période de hautes eaux (risque de nappe subaffleurante)</p> <p>Si besoin, prévoir un exhaussement de terrain (de l'ordre de 50 cm par endroit) avec la mise en place d'un remploi transparent à l'eau et stable pour ne pas impacter les parcelles voisines</p> <p>Eviter tout cheminement hydraulique long et privilégier la mise en place d'ouvrages linéaires peu profonds à un unique ouvrage centraliseur</p>	Faible

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après mise en place des mesures correctives
Risque incendie : enjeux MOYEN, commune de Saint Laurent MEDOC concernée par un PPRIF mais se situe en zone blanche.	Risque de propagation des feux de forêt.		Présence de voies et de piste permettant l'accès du lotissement au véhicules de défense contre l'incendie. Borne incendie existante à moins de 200 m des dernières habitations.	Assez faible

Cartographie des mesures d'évitement et de réduction

Projet d'aménagement
Commune de SAINT-LAURENT-MEDOC (33)
MESOLIA

-  Création d'une noue
-  Arbres conservés
-  Borne incendie
-  Espace vert
-  Périmètre d'étude
-  Sens du défrichage

0 10 20 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS

Date : 07/09/2021



Annexe I

–

Liste des sigles et abréviations utilisés dans les tableaux

DH : Directive Habitat-Faune-Flore (92/43/CEE)

- **An. I** (Annexe I) : Habitat d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS) ;
- **An. II** (Annexe II) : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- **An. IV** (Annexe IV) : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe II de la Convention de Berne.
- **An. V** (Annexe V) : Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

DO : Directive Oiseaux (2009/147/CE)

- **An.I** (Annexe I) : Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces dont les populations permettent la chasse, mais où des limites sont établies et respectées.
- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits ou peuvent être autorisés à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés.

Det. ZNIEFF (Déterminante ZNIEFF) : Espèces sur lesquelles s'appuie l'identification d'une ZNIEFF.

Conv. Berne : Convention de Berne

- **An.I** (Annexe I) : Espèces dont la cueillette, le ramassage, la coupe ou le déracinage intentionnel est interdit.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le

commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.

- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...

PN : Protection nationale

Flore : Arrêté ministériel du 20 janvier 1982

- **Art. 1** : Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite en France métropolitaine.
- **Art. 2** : Espèces dont la destruction de spécimens sauvages sur le territoire nationale est interdite.
- **Art. 3** : Espèces listés à l'article 2 et dont le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature

Oiseaux : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

- **Art. 3** : Espèces dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Mammifères : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

Reptiles et amphibiens : Arrêté ministériel du 19 novembre 2007

- **Art. 2** : Espèces dont les individus, les œufs, les nids et les habitats de repos et de reproduction sont protégés.
- **Art. 3** : Espèces dont les individus, les œufs et les nids sont protégés

- **Art. 5** : Espèces dont la mutilation, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commercial ou non des spécimens prélevés sont interdites.

Insectes : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

Mammifères : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces dont les individus, les œufs, les larves, les nymphes et les habitats de repos et de reproduction sont protégés. Par ailleurs, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle de ces espèces est interdite.
- **Art. 3** : Espèces dont la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés est interdite.

PR : Protection régionale

LR AQ : Liste rouge Aquitaine

LR F : Liste rouge nationale (celle utilisée pour les oiseaux est la liste rouge des oiseaux nicheurs)

LR E : Liste rouge européenne

LR M : Liste rouge mondiale

- **EX** : éteinte au niveau mondial
- **EW** : éteinte à l'état sauvage
- **RE** : disparue au niveau régional
- **CR** : en danger critique
- **EN** : en danger
- **VU** : vulnérable
- **NT** : quasi-menacée

- **LC** : préoccupation mineure
- **DD** : données insuffisantes
- **NA** : non applicable
- **NE** : non évaluée

LR domaine subméditerranéen aquitain : Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET et DEFAUT, 2004)

- **1** : Espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
- **2** : Espèce fortement menacée d'extinction
- **3** : Espèce menacée, à surveiller
- **4** : Espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances

Indices de rareté :

- **E** : Exceptionnel
- **RR** : Très rare
- **R** : Rare
- **AR** : Assez rare
- **PC** : Peu commun
- **AC** : Assez commun
- **C** : Commun
- **CC** : Très commun

Annexe II

–

Listes complètes de la faune présente dans la bibliographie (Faune-aquitaine)

Liste d'oiseaux issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	/	/	Art. 3	LC
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	/	/	/	NT
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bergeronnette des ruisseaux	/	/	Art. 3	LC
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	/	Art. 3	LC
<i>Circus pygargus</i>	Bergeronnette printanière	/	x	Art. 3	LC
<i>Spatula clypeata</i>	Bruant zizi	/	/	Art. 3	LC
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	/	/	Art. 3	LC
<i>Ciconia ciconia</i>	Canard colvert	/	/	Art. 3	LC
<i>Numenius arquata</i>	Chardonneret élégant	/	/	Art. 3	VU
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	/	LC
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	/	/	Art. 3	LC
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	/	/	Art. 3	LC
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	/	/	/	LC
<i>Larus marinus</i>	Faisan de Colchide	/	/	/	LC
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	/	/	Art. 3	NT
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Fauvette à tête noire	/	/	Art. 3	LC
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	/	/	Art. 3	LC
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	/	LC
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	/	/	Art. 3	LC
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	/	/	/	LC
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	/	/	Art. 3	NT
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	/	/	Art. 3	NT
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	/	/	Art. 3	LC
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	/	/	Art. 3	NT
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	An I	/	Art. 3	VU

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	/	/	Art. 3	LC
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Art. 3	LC
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	/	/	Art. 3	LC
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	An I	/	Art. 3	LC
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Art. 3	LC
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	/	X	Art. 3	VU
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	/	/	Art. 3	LC
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	/	LC
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	/	LC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	/	Art. 3	LC
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	/	/	Art. 3	LC
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	/	/	Art. 3	LC
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	/	/	Art. 3	LC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	/	/	Art. 3	LC
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	/	/	Art. 3	VU
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	/	/	LC
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	/	/	Art. 3	LC
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	/	X	Art. 3	NT
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	/	/	Art. 3	VU
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	/	/	Art. 3	NT
<i>Columba livia domestica</i>	Pigeon biset	/	/	/	LC

Liste des mammifères (hors chiroptères) issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	/	/	Art.2	LC
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	/	/	Art.2	LC
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	An II et IV	x	Art.2	LC
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	/	/	/	LC

Liste des insectes issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
Odonates						
<i>Boyeria irene</i>	Aesche paisible	/	/	/	LC	LC
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	An II	x	Art.3	LC	E
<i>Ishnura elegans</i>	Agrion élégant	/	/	/	LC	LC
<i>Calopteryx splendens</i>	Calopteryx éclatant	/	/	/		LC
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	/	/	/	LC	LC
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	/	/	/	LC	/
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympetrum sanguin	/	/	/	LC	LC